

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du mercredi 15 janvier 2020**

<b>N° de délibération : 2020-05-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Ressources Humaines</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Recrutement d'un Chef de projet très haut débit et actualisation du tableau des effectifs</b>

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT		X		Pouvoir donné à M. François BONNEAU
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD			X	
M. Jonathan MUÑOZ			X	
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS			X	
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD		X		M. Patrice DOMINICI, suppléant
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND		X		M. Christian CROIZARD, suppléant
M. Gérard SORTON		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-quatre droits de vote sur quarante-huit (70,8 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il convient de pallier à l'absence d'un agent mis à disposition par le Département de la Charente pour assurer la coordination et le suivi des travaux du programme d'aménagement numérique ;

Considérant qu'un poste de Chef de projet très haut débit a été créé par délibération n° 2018-17-CS du 6 juin 2018 et qu'il est proposé au Comité syndical de lancer un recrutement sur cet emploi en :

- élargissant, au regard des contraintes existantes sur ce type de profil, les grades qui ont été ciblés aux grades d'ingénieur principal et d'attaché principal,
- modifiant les conditions de recrutement en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire conformément au paragraphe ci-après ;

Le tableau ci-après présente les éléments qui sont actualisés dans le tableau des effectifs :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Chef de projet très haut débit (emploi permanent)	A	Ingénieur, <b>Ingénieur principal, Attaché, Attaché principal</b>	Mars 2020	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi de l'avancement des marchés de travaux et coordination avec le délégataire de la SPL,</li> <li>- suivi des chantiers de mutualisation d'infrastructures (Enedis, Orange, Syndicats des eaux, Département...),</li> <li>- Coordination des opérations et retour d'informations auprès des partenaires (EPCI, communes...),</li> <li>- suivi des commandes passées par les titulaires des marchés dans le cadre des contrats OWF,</li> <li>- conventionnement avec les syndicats d'immeuble,</li> <li>- suivi de la qualité des réseaux existants et suivi des réclamations portées à la connaissance de Charente Numérique.</li> </ul>

L'emploi de Chef de projet très haut débit sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A (filiale technique : ingénieur ou ingénieur principal ou filiale administrative : attaché ou attaché principal) sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou d'une expérience professionnelle dans le secteur des télécommunications.

**DECIDE :**

- **d'approuver les modalités et les conditions de recrutement visés dans le présent rapport pour l'emploi de Chef de projet très haut débit qui a été créé par la délibération n° 2018-17-CS ;**
- **d'inscrire au budget 2020 les dépenses correspondantes ;**
- **d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. François BONNEAU)	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD				X
M. Jonathan MUÑOZ				X
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS				X
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Patrice DOMINICI Suppléant de M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Christian CROIZARD Suppléant de M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Mathieu HAZOUARD, Jonathan MUÑOZ, Jean-Michel BOLVIN et Alain THOMAS sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200115-2020\_05\_CS-DE

**ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2020-05-CS****Comité syndical du 15 janvier 2020****Année 2020 : tableau des emplois permanents**

<b>Emplois permanents</b>	<b>Grade (s) correspondant(s)</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur en Chef (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 30 mai 2020)	A+	1	Temps complet
Directeur de Charente Numérique (en remplacement du poste actuel)	Ingénieur en Chef (à compter du 13 janvier 2020 jusqu'au 12 janvier 2023)	A+	1	Temps complet
Chef de projet	Ingénieur, Ingénieur principal, Attaché, Attaché principal	A	0	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique	C	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise	C	1	Temps complet

**Année 2020 : tableau des emplois non permanents**

<b>Emplois non permanents</b>	<b>Grade (s) correspondant(s)</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de travail</b>
Assistant contrôleur des travaux (CAE – PEC)	-	-	1	Temps complet
Agent de gestion administrative (accroissement temporaire d'activité)	Adjoint administratif	C	0	Temps complet